



LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL

Cahier AG
4 novembre 2017



CAHIER SPECIAL
ASSEMBLEE GENERALE DE LA LGEF



Assemblée Générale de la LGEF
04 novembre 2017
Domaine de L'Asnée Villers - Les – Nancy

- 09h – 09h30 Accueil des délégués de clubs et des districts, émargements, récupération des documents et des boitiers électroniques
- 09h30 Intervention pour consignes (nouveaux boitiers)
- Accueil par M. le Maire de Villers les Nancy
- Ouverture AG par Albert GEMMRICH, Président de la LGEF
-) Approbation du PV de l'AG LGEF du 01/07/17
-) Discours
- Intervention de M. Marc DEBARBAT, Président de la LFA
- Intervention de Georges CECCALDI, Secrétaire Général de la LGEF
- Intervention de Michel SPINDLER, Trésorier Général de la LGEF (compte rendu financier)
- Intervention du Commissaire aux Comptes
- Intervention du représentant de NIKE
- Interventions Service aux clubs
- Intervention de MM. Jacky Thiebaut et Patrice Grethen sur les compétitions jeunes
- Election des délégués aux AG FFF et LFA saison 2017/2018
- Validation de l'élection des représentants des clubs nationaux seniors aux AG FFF
- Intervention d'Albert GEMMRICH concernant nomination en tant que membres d'Honneur
- Clôture AG par Albert GEMMRICH, Président de la LGEF

Ligue du Grand Est de Football

Assemblée générale

1^{er} juillet 2017 - Domaine de l'Asnée à Villers-lès-Nancy

Présidence de M. Albert Gemmrich

Etaient présents ou représentés. Ont régulièrement élargé pour participer aux votes :

Délégué(e)s des districts

. Alsace : M^{me} Nathalie Gignac, MM. Christophe Burger, Hubert Goetz, Marc Haenel, Gilbert Hogg, René Marbach, François Marcade, Roland Mehn, Paul Ruthmann, Bernard Tournegros, Daniel Vidot, Fernand Wilmmann, Franck Zimmerlin, Patrice Zindy.

. Ardennes : M^{me} Maryse Mathy, MM. Christian Baudier, Gérard Bellot, Francis Bonhomme, Jacky Degen, Daniel Georges, Jacky Gheza, Bernard Gibaru, Raphaël Gosset, Martial Guilain, Michel Stoupy.

. Aube : MM. Cédric Bouge, Franck Milesi, Jean-Marc Pacholczyk, Philippe Paulet.

. Haute-Marne : M^{me} Annick Geoffroy, MM. Dominique Boilletot, Claude Flaget, Patrick Leiritz.

. Marne : MM. Gérard Cassegrain, Bertrand Gaudriller, Michel Helye, Alain Lecuyer, Guy Marcy, Jean-Marc Oudin, Pascal Roton, Gérard Tonon, Eric Vigier.

. Meurthe-et-Moselle : M^{me} Monique Vautrin, MM. Maurice Biancalani, Vito Di Benedetto, Joël Klein, Yann Leroy, Jean-Marie Thiriet, Daniel Uriet, Bernard Valsaque.

. Meuse : MM. Hervé Cantiani, Daniel Chaomleffel, Daniel Fay, Jean-Pierre Lamotte, Christian Louis.

. Moselle : MM. Jean-Marie Briclot, Antoine Falchi, Michel Gotté, Jean-Marc Haffner, Christian Hocquaux, Jean-Louis Humbert, Roger Lagrange, Mustapha Malek, Edmond Michalski, Dominique Paul, Richard Sauer, Christophe Sollner, Pierre Taesch, Henri Vigneron, Michel Wirig.

. Vosges : M^{me} Pascale Lapôtre, MM. François Delon, Jean-Marie Motschwiller, Patrick Perney, Alain Violant.

→Clubs

Territoire alsacien : ASI Avenir Football, FC Bartenheim, FC Bennwihr, AS Bergbieten, AS Berrwiller Hartmannswiller, FC Soleil Bischheim, AS Blotzheim, FC Burnhaupt-le-Haut, Colmar Stadium Racing FA, SC Drulingen, FC Eckbolsheim, AS Ernolsheim s/Bruche, Féminines Ernolsheim/Molsheim, AS Erstein, FC Geispolsheim 01, AGIIR Florival, AS Platania Gundershoffen, FC Hagenthal-Wentzwiller, FCSR Haguenau, FC Hegenheim, S. Réunis Hoenheim, AS Hoerd, Racing HW 96, AS 1919 Huningue, FA Illkirch Graffenstaden, AS Illzach Modenheim, US Ittenheim, FC Kembs Réunis, FC Kingersheim, ASL Koetzingue, CS Mulhouse Bourtwiller, FC Mulhouse, AS Mussig, FC Oberhergheim, US Oberlauterbach, FC Obermodern, AS Ohlungen, FC Ostheim-Houssen, FC 1926 Pfastatt, FC Pfastatt Futsal, AS Raedersheim, US Reipertswiller, FC Riedisheim, FC Rossfeld, St Louis Neuweg F., US Sarre Union, FC Saverne, SC Schiltigheim, FCE Schirrhein, FC Sélestat, FC Sierentz, FC Soultz ss/Forêts, SR St Amarin, FC Steinseltz, Still 1930, AS Menora Strasbourg, ASL Robertsau, FC Kronenbourg Strasbourg, FC Strasbourg Koenigshoffen, RC Strasbourg Alsace, AS Sundhoffen, FC Uffheim, FC Vendenheim, Ste S. Weyersheim, US Wittenheim, CS St Etienne Wolxheim.

Territoire champardenais : ES Andelot Rimaucourt Bourdon, AS Asfeld, US Avize Grauves, CS Ageen, FC Barsur-Aube, Foy. Barsequanais F., US Bazeilles, Stade de Reims, FC Bogny-sur-Meuse, ASPTT Châlons, FC Olympique Châlons, L'Ornel, Le Theux, Media Terre (Charleville), OFC Charleville Mézières, Unicité Charleville, ASPTT Chaumont, FC Chaumont, MJEP Cormontreuil, FC Nord Champagne, FC Alobais Doncherois, Douzy Qui Vive, US Eclaron Valcourt, RC Epernay, Diane Eurville Bienville, A l'Etoile Chapelaine, Futsal Club Chapelain, RC Sportifs Chapelains, CO Langres, USA Le Chesne, Et. de Lusigny, CA Montherme, US Montier-en-Der, FC Nogentais, AS Prix-les-Mézières, Aube Sud Vanne Pays d'Hôte, EF Reims Ste Anne Chatillons, Esp. Rémoise pour la culture et le sport, FCS Chalet Tunisie (Reims), Reims Métropole Futsal, SP Rethel, A. Franco Multiculturelle Romilly, FC Agglomération Troyenne, ACS Football Grand St Dizier, L'Espérance St Dizier, S. Marnaval St Dizier, JS St Julien Football Club, ESSOR du Melda, FC St Martin la Veuve Recy, St Memmie Olympique, FC St Mesmin, Argonne Football Club, FC ST Geosmois, AS Sarrey Montigny-le-Roi, O. Torcy Sedan, CS Sedan Ardennes, SA Sézanne, RC Sézanne, AS de Taissy, SC de Tinquieux, ESTAC, US Intercommunale de la Blaise, Troyes Municipaux, US Vendeuvre, Football Club de la Côte des Blancs, CA Villers Semeuse, US des Deux Vireux, FC Vitry, JS Vrignoise, ES Witry-lès-Reims.

Territoire lorrain : Achen Etting Schmittviller 2008, AS Grand Couronné (Agincourt), RS Amanvillers, CSO Annéville, US Arches Archettes Raon, JS Audunoise, SC Baccarat, FC Bar-le-Duc, CS et O Blénod et PAM, CA Boulay, Etain Buzy US, RC Champigneulles, US Chatel St Germain, SR Creutzwald 03, ES Custines Malleloy, FC Dombasle-sur-Meurthe, FC Eloyes, SA Epinal, ES Fameck, FC Folschviller, US Forbach, SG Forbach Marienau, AS Gérardmer Football, AS Girancourt Dommartin Ch., ES Golbey, ES Gorcy Cosnes, FC Hadol Dounoux, GS Haroué Benney, FC Hayange, ES Heillecourt, FC Hettange-Grande, CS Homécourt, CS Godbrange Hussigny, SO Ippling, Jarville Jeunes SF, ES Joeuf, AF Laxou Sapinière, Football Club de L'Hôpital, E. Centre Ornain (Ligny), AS Ludres, FC Lunéville, ES Macheren, SC Marly, RS Magny, Metz APM FC, ES Metz, ESAP Metz, Metz Plantières UL, AS Montigny-lès-Metz, AS Morhange, SC Moulins-lès-Metz, AS Nancy Lorraine, FC Neufchâteau-Liffol, GS Neuves-Maisons, US Nousseviller, FC de Novéant, ES Petite-Rosselle, FC Bassin Piennois, FC Pulnoy, JA Rémillly, UL Rombas, FC Sarrebourg, FC Sarreguemines, AS Saulnes Longlaville, FC Seichamps, Evolve Futsal (Sexey-aux-Forges), US Soucht, SR Déodatians, AS St Julien-lès-Metz, St Max Essey FC, ES Thaonnaise, FC Thionville, ASP St François Thionville, FC Trémery, AS Vagney, AS Varangéville St Nicolas, CS Veymerange, COS Villers-lès-Nancy, ES Villerupt-Thil, AS Villey-St-Etienne, MJC Volmerange-lès-Boulay, FC Woippy, FC Yutz.

→Comité directeur de la LGEF : M^{me} Jocelyne Kuntz, MM. Guy André, Hervé Cantiani, Gérard Cassegrain, Georges Ceccaldi, Michel Gendron, Bernard Gibaru, Jacques Hummer, Patrick Leiritz, René Lopez, René Marbach, Joël Muller, Philippe Paulet, Gérard Seitz, Christophe Sollner, Michel Spindler, Jacky Thiebaut, Jean-Marie Thiriet, Francis Willig.

→ **Assistent** : M. François Werner (maire de Villers-lès-Nancy et conseiller régional représentant M. Philippe Richert, président du conseil régional du Grand Est), M. Alain Lux (président du CROS, secteur lorrain), M. José Oyarzabal (DRJSCS représentant M^{me} Isabelle Delaunay, directrice), MM. Michel Caillo, François Dollé, Claudie Poulet, Robert Winterstein, Jean-Philippe Zores (commission électorale), M. Guillaume Etwein (MDS), M. Stéphane Villemain (CRA), M. Hervé Boillot (UNAF Grand Est) ; MM. Bernard Paquin, Georges Zvunka (membre du comité directeur de l'ex-ligue de Lorraine)

→ **Excusés** : M^{me} Spitzbarth (MDS), M. Bernard Désumer, JR. Faucher, Dominique Nato (CREPS), MM. Guy Antoine, Marc Hoog, Philippe Kalt, Michel Keff, Ralph Spindler (comité directeur de la LGEF).

L'assemblée générale de la Ligue du Grand Est de Football réunie ce 1^{er} juillet 2017 à Villers-lès-Nancy compte 1 265 voix représentées sur les 1 597 possibles, soit 79,21 % : le quorum est atteint. L'assemblée peut ainsi délibérer valablement.

Ouverture de l'assemblée et allocution de M. Albert Gemmrich, président de la LGEF

*« Chers représentants des clubs, chers collègues, chers amis,
Mesdames, Messieurs,*

Il m'appartient d'ouvrir cette assemblée générale ordinaire de la Ligue du Grand Est de Football, la première du genre. Elle arrive après environ un an de travail autour de ce projet de fusion des anciennes ligues. Avant que nous rentrions dans le vif du sujet avec notamment l'examen des textes réglementaires ou des aspects budgétaires, j'aimerais, si vous m'y autorisez, prendre le temps d'un regard dans le rétroviseur.

Que de réunions, que de travail accompli en quelques mois à peine. A l'entame de cette saison, rien ou presque n'était fait. Nous avons simplement, les uns et les autres, exprimé notre désir de travailler ensemble, de jouer le jeu de cette réforme territoriale, sans états d'âme ni arrière-pensées. Depuis, et très régulièrement, les différentes personnes concernées se sont mises au travail sur toutes les thématiques que vous pouvez imaginer : compétitions, finances, assurance, règlements, ressources humaines, communication, football féminin, arbitrage, technique, développement des pratiques... Un chantier considérable a été entamé. Je vous mentirais en vous disant que l'immeuble est achevé. Loin s'en faut, mais je peux vous garantir que les fondations sont bien présentes et bien solides. Pour autant, nous sommes conscients de l'ampleur du travail qui nous reste à accomplir dans tous les domaines.

Ce qui va vous être présenté ce matin est le fruit de ces premiers mois, mais ce n'est encore qu'une étape. Une étape importante, mais une étape seulement. D'autres propositions vous seront faites dès cet hiver. L'objectif est que nous soyons prêts pour la mise en place des championnats seniors unifiés à la rentrée 2018, puis, un an après, pour les championnats des jeunes.

Trop vite ? Trop lentement ? Ce sont les questions qui nous animent en permanence. Il nous faut sans cesse composer entre les obligations qui s'imposent à nous, la volonté que nous avons exprimée de traiter tous les clubs du Grand Est à la même enseigne, et notre ferme volonté de ne pas changer trop brutalement vos habitudes. Comme nous nous y étions engagés, nous avons fait le choix de la mesure. Le pas est décidé, ferme, mais pas question de se mettre à courir au risque de s'épuiser bien avant la ligne d'arrivée. Il nous a fallu tenir compte des habitudes locales, des pratiques des uns ou des autres, de tarifs bien différents entre les anciens territoires, sans compter des compétitions qui n'avaient forcément pas la même architecture.

Comme promis, nous vous proposons ce matin une évolution, pas une révolution. Les calculs des charges financières ont été réalisés au plus juste afin d'impacter le moins possible vos trésoreries. Nous avons maintenu des antennes locales partout sur les territoires afin que vos interlocuteurs habituels le demeurent. Bien sûr, vous constatez déjà des changements, c'est logique, mais nous souhaitons que l'adaptation se fasse progressivement et en nous inspirant de ce qui se faisait de mieux dans nos trois anciennes ligues.

A ce stade, je souhaiterais remercier de manière appuyée tous mes collègues du comité directeur qui ont travaillé d'arrache-pied depuis des mois, remercier les services administratifs et les équipes techniques qui n'ont pas compté leurs heures afin d'être au rendez-vous de cette assemblée générale.

Le 28 janvier dernier, vous m'avez fait l'honneur de me choisir comme président de cette Ligue du Grand Est et je porte cette voix au sein du comité exécutif de la fédération depuis ce printemps. C'est une fierté mais aussi une lourde responsabilité. C'est avec vous tous que je souhaite la réussite de la construction de notre nouvelle ligue. Il nous reste en effet à définir un avenir commun, à prendre en compte la dimension de ce nouveau territoire, si vaste. A nous d'imaginer notre nouvelle identité, celle qui nous unira demain. Tout ce qui nous rassemblera nous rendra plus forts, tout ce qui nous mélangera nous permettra d'être meilleurs encore. Bien entendu, le changement fait peur, il bouscule parfois aussi.

Je veux faire aujourd'hui le choix de l'ambition, pas celui de la frilosité, pour notre ligue bien sûr, mais surtout pour vos clubs et vos licenciés.

Des échéances importantes nous attendent. Nous aurons l'honneur d'accueillir l'assemblée fédérale de la 3F l'an prochain à l'occasion du centenaire du retour de l'Alsace-Moselle à la France. Notre ligue accueillera également un an plus tard des matches de la Coupe du monde féminine à Reims. L'équipe de France d'Olivier Echouafni sera d'ailleurs à Sedan dès le 11 juillet prochain pour son ultime match préparatoire avant l'Euro. Il nous appartient d'être au rendez-vous. Nous devons tous être animés par cette même volonté de faire avancer encore plus le football féminin.

De la même façon, le mandat qui s'ouvre devra résolument être tourné vers la pratique, les pratiques, mais également vers les acteurs de nos clubs, les dirigeants, les éducateurs et les arbitres, et vers les licenciés que vous

accueillez.

Je vous en faisais part en janvier dernier, je souhaite que nous mettions toutes nos forces à votre service pour vous accompagner dans vos missions de présidents, secrétaires ou trésoriers, pour vous aider à encore mieux structurer vos clubs, vous permettre de faire face aux nouveaux défis qui se présentent à nous, à vous, je pense aux nouvelles façons de pratiquer le football, ce rapport au club et aux obligations qui évolue sans cesse, aux nouvelles mentalités, à la professionnalisation de vos structures également.

C'est dans cet esprit que le nouveau comité directeur a, dès ses premières réunions, acté la création d'un pôle « Service aux clubs », piloté par Michel Gendron et Ralph Spindler, et qui sera notamment en charge de tous les aspects liés à la formation, mais aussi d'appui aux clubs sur des thématiques telles que l'écriture d'un projet de club, la création et le suivi de poste salarié, le financement de projets ou encore la notion des labels. Et je peux vous affirmer que ce groupe ne ménage pas sa peine et qu'il pourra nous annoncer d'ici quelques semaines la signature d'une convention cadre en la matière avec des acteurs reconnus sur ces problématiques et ce, sur l'ensemble du territoire du Grand Est.

Il y sera aussi question de prévention et de lutte contre les incivilités, sujet ô combien important sur lequel nous aurons l'occasion de revenir tout à l'heure à travers l'intervention de Jean-Marie Thiriet.

A ce sujet, je voudrais, en cette fin de saison, et dans l'optique déjà de la prochaine qui s'annonce, avoir un message d'amitié et de reconnaissance aux arbitres de notre ligue et de nos districts. Je connais les griefs et autres revendications, que vous, clubs, avez parfois vis-à-vis du corps arbitral. Il n'est nullement dans mon intention de ne pas vouloir les entendre ou même de les nier. Nous avons tous déjà, en tant que joueur, éducateur ou dirigeant, estimé une décision arbitrale injuste ou inadaptée et il n'est pas si grave de le penser, voire même de le faire remarquer. Ce qui, par contre, est inadmissible, c'est de le faire avec vulgarité ou violence, qu'elle soit verbale ou physique. Ce qui est intolérable, c'est de remettre en question l'intégrité de l'arbitre, son honneur, sa probité. Assumer seul la direction du jeu, gérer les 22 acteurs sur le terrain, mais également les bancs de touche, sans compter le climat souvent délétère derrière la main courante, n'est pas chose aisée. Alors de grâce, faisons preuve d'un peu de compréhension, faisons retomber cette pression incroyable qui pèse sur nos arbitres. Nous avons, vous avez, en tant que dirigeants responsables de votre club, une responsabilité en la matière.

Bien sûr, le corps arbitral doit aussi faire son introspection, accepter de se remettre en question, mais si nous ne prenons pas garde, nous allons bientôt devoir accepter de nous passer d'arbitres dans certaines divisions, et je crois savoir que ce n'est pas là votre souhait.

Un grand coup de chapeau également et mes remerciements les plus chaleureux aux responsables de l'arbitrage des trois anciennes ligues, présidents et membres des commissions, formateurs, tuteurs, observateurs, désignateurs qui abattent un travail considérable et de tous les instants.

Enfin, à l'aube de cette assemblée générale, je souhaitais vous remercier tous de votre engagement répété au sein de vos clubs, pour toute l'énergie déployée au service de la formation des joueurs et des éducateurs. Depuis des années, on me parle de crise du bénévolat ; j'ai bien évidemment conscience des difficultés, comme j'ai aussi conscience qu'il n'y a jamais autant eu de bénévoles, et notamment chez les jeunes de moins de 35 ans.

Saison après saison, vous repartez pour de nouveaux challenges, vous faites face avec énergie et ingéniosité aux nouveautés qui se présentent à vous. Soyez en sincèrement remerciés et sachez que vous pouvez compter sur nous.

Vous êtes une nouvelle fois très nombreux ce matin et nous avons opté pour un format d'assemblée concentrée qui vous permettra de rejoindre vos familles, vos amis ou vos autres obligations dès cet après-midi.

Je vous souhaite à présent une bonne assemblée, de bons travaux et une bonne matinée.

Merci de votre attention. »

Intervention de M. François Werner, maire de Villers-lès-Nancy et conseiller régional

représentant M. Philippe Richert, président de la région du Grand Est

« Mesdames, Messieurs,

J'ai été attentif aux propos tenus par votre président qui est intervenu sur les bons sujets.

Tout d'abord, souvenez-vous, au mois de janvier, nous étions sur un chemin de constitution d'une grande région, d'une grande ligue, de toute une série de nouvelles structures. Ce chemin est long, cela doit être construit progressivement et c'est le choix que vous avez fait, comme nous l'avons fait au conseil régional.

La nécessité de traiter équitablement tous les territoires a créé une urgence dans la mise en place de dispositifs communs au-delà, aussi, de la possibilité de mieux s'aiguiller dans un maquis car, lors de la constitution de la Région Grand Est, il existait 900 dispositifs régionaux. Il en reste aujourd'hui 192. Cela signifie que l'effort a porté sur l'unification de trois dispositifs, aussi de simplifier globalement le maquis que pouvait représenter le conseil régional.

Le travail qui a été conduit s'est voulu le plus lisible, simple et équitable possible pour soutenir les clubs à divers niveaux : d'abord en soutien à l'élite car elle est la locomotive de la pratique de masse qui tire l'enthousiasme général. Du discours de votre président, je retiens deux sujets qui me semblent forts :

. L'action sur le sport féminin en général et sur le football féminin en particulier qui connaît actuellement un développement très fort. Il y aura un très beau match à Sedan, nous sommes heureux d'accueillir la coupe du monde féminine à Reims en 2019 dont nous mesurons trop peu la réalité du retentissement que cela aura dans notre pays, y compris sur la pratique.

. Concernant les incivilités, l'arbitrage. Le sport est une formidable école de la vie mais il en est aussi le reflet. Les difficultés rencontrées sur un terrain de sport sont les mêmes que celles auxquelles un maire est confronté. Il faut les canaliser d'autant plus que c'est pour beaucoup par le sport que l'apprentissage des règles et de la vie en société

va se faire, notamment pour certains jeunes qui trouvent plus difficilement la voie de l'intégration au quotidien. Ces jeunes trouveront peut-être mieux leur voie à travers le sport car ce dernier inculque des règles simples et claires ainsi qu'une forme de vie en société lisible et identifiable.

C'est bien sûr un gros chantier complexe mais le petit rappel qui a été fait à la responsabilité des dirigeants me va au cœur et c'est aussi pour cela que nous, garants d'une entité territoriale vaste, sommes à vos côtés.

Je vous souhaite une bonne assemblée générale et je vous rappelle notre plaisir d'accueillir la communauté du football au Domaine de l'Asnée à Villers. »

Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale électorale du 28 janvier 2017

Par vote électronique, le procès-verbal de l'assemblée générale électorale de la Ligue du Grand Est de Football est approuvé à 92,57 % des voix exprimées (0,08 % contre ; 7,35 % d'abstention).

Présentation des modifications réglementaires votées lors des dernières assemblées fédérales par M. Georges Ceccaldi, secrétaire général

- Le championnat « National 3 » (ex-CFA 2 qui reste une compétition fédérale) sera géré par les services de la ligue. Ce niveau nécessite une disposition particulière d'arbitres qui a été créée et dénommée : « L'arbitre élite régional ».

- Statut de l'arbitrage

. Concernant le quantum de matches qu'un arbitre doit effectuer : un arbitre ayant arbitré 4 matches de moins sera compensé par un arbitre ayant réalisé plus de prestations.

. Les arbitres ont jusqu'au 31 août pour remplir leurs obligations en matière de licence.

- Règles d'accessions : certaines règles doivent encore être peaufinées par le comité directeur de la LGEF.

Règlements particuliers de la LGEF saison 2017-2018 par M. Georges Ceccaldi, secrétaire Général

Comme le président Gemmrich le rappelait précédemment, la construction de la LGEF est un formidable défi. Ainsi, un travail collégial, sous la haute autorité bienveillante du comité directeur, a-t-il été réalisé pour les « clubs d'abord ». Pour mémoire, le COPIL, qui a oeuvré de novembre 2015 à juin 2016, a ébauché les plans, puis les groupes de travail ont creusé les fondations ; il appartiendra aux commissions régionales de construire cette maison qui est la vôtre.

La mise en place des commissions régionales n'a pas été facile car nous avons dû mettre fin à la collaboration de bon nombre de serviteurs du football du fait de la nouvelle structure qui nous impose de réduire le nombre des membres des commissions. Nous avons fait de notre mieux et sans gaité de cœur, mais en pensant au « club d'abord ». Que les bénévoles non reconduits soient ici sincèrement et chaleureusement remerciés pour leur investissement.

La saison 2017-2018 ne verra aucune modification structurelle importante. Les règlements particuliers ont été rédigés à minima. Ils peuvent être amendés. Ils ne représentent qu'une étape du chantier. L'assemblée générale du mois de novembre 2017 vous proposera de peaufiner ces règlements particuliers.

Ces règlements ont pour but d'apporter un cadre juridique et administratif à la mise en place des commissions régionales ainsi qu'au fonctionnement des compétitions de la saison 2017-2018.

M. Georges Ceccaldi commente les particularités de ces règlements à l'assemblée générale qui les adopte à 86,17 % des voix exprimées (7,12 % contre ; 6,71 % d'abstention), tels que publiés dans le cahier « Spécial assemblée générale » du 1^{er} juillet 2017.

La lutte contre les incivilités faites aux arbitres par M. Jean-Marie Thiriet, membre du comité Directeur

Un premier hommage appuyé est rendu aux arbitres par M. Jean-Marie Thiriet du fait de la tâche de plus en plus souvent délicate de leur mission.

Il entame une étude approfondie dans la durée sur cette thématique dont les conclusions permettront au comité directeur de proposer l'adoption d'un règlement disciplinaire adapté au terrain.

Il lance un appel aux présidents de club pour qu'ils s'impliquent aux côtés de la ligue dans la campagne de revalorisation de l'arbitrage en sensibilisant tous les acteurs du football pour avancer dans ce domaine.

Concernant le barème des amendes, il précise que le barème fédéral a été repris tel qu'il existait ; les amendes relevant des paragraphes 7 à 13 ayant été augmentées.

Le comité directeur a par ailleurs pris quelques mesures immédiates :

. Dans un souci d'uniformisation des pratiques, il autorise les commissions d'arbitrage à diffuser un document unique de consignes aux arbitres pour savoir quand arrêter un match, ou pas.

. Comme désormais autorisé par le barème disciplinaire, une liste des sanctions régionales et départementales prises par les commissions de discipline, voire d'appel, sera publiée. Cette liste, anonyme, répertoriera les types d'infractions commises et les sanctions prononcées.

. La ligue, si elle le juge nécessaire et en accord avec les représentants du monde de l'arbitrage, pourra, en soutien, se porter partie civile lorsque des arbitres seront victimes d'agressions et qu'ils porteront plainte eux-mêmes.

Suit un second hommage rendu aux arbitres d'élite au travers d'une vidéo pour marquer une année exceptionnelle en la matière. En effet, les trois finales des coupes nationales ont été dirigées par des arbitres du Grand Est : finale de la coupe de la ligue par Franck Schneider, la 110^e édition de la finale de la coupe de France par Benoît Bastien et la coupe de France féminine par Solène Dallongeville.

Présentation du budget prévisionnel et du statut financier 2017-2018 par Michel Spindler, trésorier général

Le trésorier général salue l'assemblée. Il rappelle qu'un budget permet de prévoir le niveau d'activités économiques, que c'est un outil pour mener à bien la politique générale définie, qu'il fait participer et responsabilise l'ensemble des acteurs qui y contribuent, qu'il permet de respecter un principe de prudence, enfin de garantir un équilibre budgétaire. M. Spindler, sur la base de cette méthodologie, présente le premier budget de la ligue du Grand Est tel que publié dans le cahier « Spécial assemblée générale » du 1^{er} juillet 2017.

Il précise que l'élaboration du statut financier a été l'un des plus grands chantiers du début du comité directeur. Un groupe de travail composé de membres des clubs, des districts, du comité directeur et de salariés y a travaillé. Dans un souci d'équité, le choix s'est porté sur l'harmonisation, avec pour objectif de maintenir le budget de la ligue, de maintenir aussi celui des districts et, in fine, de faire en sorte que les clubs ne soient pas impactés par des charges financières supplémentaires. En résumé, nous avons modifié les tarifs dans le détail mais pour aboutir à un résultat globalement inchangé.

A noter que les couvertures en matière d'assurances ont été améliorées.

M. Spindler se tient à la disposition des dirigeants pour répondre à leurs questions.

La présentation du trésorier général n'appelant pas d'observations particulières de la part des membres présents, l'assemblée générale adopte le budget prévisionnel et le statut financier de la saison 2017-2018 à 85,97 % des voix exprimées (8,31 % contre ; 5,73 % d'abstention).

Le trésorier général remercie l'assemblée pour la confiance ainsi témoignée et il assure les dirigeants qu'un contrôle rigoureux de ce budget sera fait tout au long de la saison.

Les compétitions. Point de situation et perspectives par M. Gérard Seitz, vice-président

M. Seitz dit son plaisir de s'adresser aux membres de l'assemblée au nom de la commission régionale des compétitions. Il adresse ses félicitations à tous les champions des différents championnats de ligue qui ont porté haut les couleurs de la Ligue du Grand Est.

Chez les seniors, Strasbourg et Troyes accèdent en Ligue 1. Schiltigheim monte en National 2. Epernay, Amnéville et Erstein accèdent en National 3. Chez les féminines, Nancy accède en D 2. En futsal, Strasbourg Stockfeld et Reims métropole font de même.

Chez les jeunes, en U19, l'AS Nancy Lorraine termine premier de son groupe et le FC Metz, pour la 6^e année consécutive, termine en tête du championnat interrégional U15.

Réforme territoriale oblige : l'architecture de nos compétitions va être redessinée à l'horizon de la saison 2018-2019. Depuis un an ½, le groupe de travail des compétitions réalise un travail considérable pour réformer les compétitions dans l'intérêt des clubs et de leurs licenciés, en gardant une cohérence territoriale tout en répondant aux obligations fédérales.

Les nouvelles dénominations des championnats seniors :

. Le CFA 2 devient National 3

. Les divisions d'honneur deviennent Régional 1

. Les divisions d'honneur régionales et le niveau Excellence deviennent Régional 2

. Les promotions de ligue, les promotions d'excellence et les promotions deviennent Régional 3

Le « National 3 » est un championnat fédéral (12 groupes de 14 équipes) dont l'organisation sportive et administrative est gérée par les ligues régionales dont les territoires servent de base à la constitution des groupes. Il débutera en 2017-2018. Le premier accèdera en National 2 (ex CFA) et les trois derniers sont relégués en Régional 1 (ex division d'honneur). La poule du Grand Est comptera 15 équipes. La dérogation de la FFF, autorisant un championnat National 3 plus de 14 équipes, prendra fin dès la saison 2018-2019. Nous n'aurons donc probablement, à la fin de la saison 2017-2018, plus que les trois descentes réglementaires. Les relégués du National 3 seront répartis sur les trois groupes du Régional 1 sans distinction de leur ancienne ligue d'origine.

Les championnats régionaux (Régional 1, Régional 2, Régional 3)

Pour 2017-2018, les championnats seront organisés comme auparavant, c'est-à-dire sur les trois zones géographiques pour, en 2018-2019, se voir appliquer la nouvelle configuration R1, R2 et R3.

En 2018-2019, la nouvelle pyramide sera mise en place :

. 3 groupes de 14 équipes en Régional 1 (3 anciennes DH)

. 6 groupes de 14 équipes en Régional 2 (2 groupes pour chaque ancienne ligue)

. 17 groupes de 12 équipes en Régional 3 (6 groupes pour l'Alsace, 4 groupes pour la Champagne-Ardenne, 7 groupes pour la Lorraine)

Le règlement des compétitions seniors a été publié le 16 juin sur les sites internet. Y figurent les tableaux des accessions et rétrogradations, les dispositions transitoires au titre de la saison 2017-2018.

A partir de la saison 2018-2019, les accessions rétrogradations

. En Régional 1 :

Accède en National 3 : le premier de chacun des 3 groupes

Sont rétrogradés : les deux derniers de chaque groupe + (selon le cas) le moins bon ou les moins bons 12^e.

. En Régional 2 :

Accède en Régional 1 : le premier de chacun des 6 groupes

Sont rétrogradés : les 3 derniers de chaque groupe

. En Régional 3 :

Accèdent en Régional 2 : le premier de chacun des 17 groupes + le meilleur second

Sont rétrogradés en district : les 2 derniers de chaque groupe

Montées ou descentes supplémentaires

Pour les montées : nombre de point obtenus dans les rencontres aller-retour qui ont opposé dans chaque groupe, l'équipe classée 2^e avec les 5 autres équipes les mieux classées

Pour les descentes : l'équipe classée 12^e avec les 5 équipes du groupe classées immédiatement avant elle.

Le tableau des accessions et rétrogradations pour la saison en cours sera impérativement porté à la connaissance des clubs par publication sur le site internet de la LGEF avant la première journée de championnat.

Pour les autres compétitions, il a été décidé de prendre le temps de la réflexion car le cadre que la FFF devait fixer n'a été communiqué que tout récemment. Il n'y aura donc pas de changement pour la saison prochaine.

Les différents groupes de travail continuent à travailler pour préparer une ébauche d'architecture de nos compétitions de jeunes, féminines, futsal des différentes coupes.

La mise en place des différentes compétitions ne sera effective qu'en 2018-2019 et 2019-2020 pour les jeunes.

S'agissant des compétitions de ligue des jeunes, il est délicat d'harmoniser nos pratiques car nos catégories sont différentes dans les trois ex-ligues. De plus, nous sommes toujours dans l'attente des orientations de la direction technique nationale. Un temps de concertation avec les districts et les clubs s'avère être judicieux pour vous présenter, lors de l'assemblée générale 2018, une proposition à appliquer en 2019-2020.

L'objectif est d'apporter des éléments nouveaux pour tendre à la plus grande harmonisation possible et présenter un projet novateur en revenant à une accession de générations de joueurs et non de clubs.

Chez les jeunes, le seul changement, dès la saison 2018-2019, sera l'actuel championnat interrégional Alsace-Lorraine U15 qui sera élargi à 14 équipes avec la participation de 4 équipes champardennaises.

Les règlements des championnats, tels que présentés, sont adoptés par l'assemblée générale à 93,25 % (3,09 % contre ; 3,66 % d'abstention).

Intervention de M. Alain Lux, président du comité régional olympique et sportif

« Mesdames, Messieurs, chers amis,

C'est avec beaucoup de plaisir que j'assiste à vos travaux ce matin et je constate que vous avez bien travaillé à la préparation de la saison 2017-2018.

Vous avez un temps d'avance sur les CROS puisque le CROS Grand Est fonctionnera début avril 2018. Nous avons ainsi arrêté nos trois comptes à la date d'hier soir, nous travaillons actuellement à l'écriture de nos traités de fusion et de nos statuts et règlement intérieur du futur Grand CROS ; nous validerons ce travail en septembre/octobre en conseil d'administration, une assemblée générale extraordinaire, début décembre, et début 2018, a liste de la mandature suivante. Concernant les modalités de fusion, pour des raisons fiscales, nous procéderons à une fusion absorption par la Champagne-Ardenne de l'Alsace et de la Lorraine. Concernant les salariés, il n'y aura aucun changement particulier et peut être même du renforcement dans certains domaines comme le sport santé, l'impact emploi car nous avons gardé les spécificités de chaque CROS que nous allons renforcer.

Concernant le CNDS, les sommes de la saison 2017 seront arrêtées début juillet. Globalement, il n'y aura pas de grand changement et vous devriez pouvoir compter sur les mêmes bases que 2016.

Pour terminer, dans les jours qui viennent le CIO décidera des villes nommées pour accueillir les JO de 2024 et 2028. Il semble que le projet Paris 2024 soit bien engagé et j'espère que nous pourrions ainsi célébrer le centenaire de Paris 1924.

Je vous remercie pour votre accueil, pour votre attention en vous souhaitant une bonne saison 2017-2018. »

Election d'un nouveau membre du comité directeur de la LGEF

M. Philippe Kalt, ancien arbitre international et membre du comité directeur de la ligue d'Alsace pendant huit ans, se voyant dans l'incapacité de pouvoir assumer sa tâche comme il le souhaite, il a préféré démissionner de son poste de membre du comité directeur de la ligue du Grand Est.

Conformément à l'article 13.3., en cas de vacance d'un siège, il appartient au président de la ligue de proposer un candidat à l'élection d'un nouveau membre.

Le comité directeur de la LGEF, réuni le 7 juin 2017, a pris acte de la démission de M. Philippe Kalt. Il a validé à l'unanimité la proposition du président Gemmrich de le remplacer par M. Bernard Tournegros.

M. Bernard Tournegros se présente aux membres de l'assemblée qui, par vote électronique, valident sa nomination en qualité de membre du comité directeur à 80,44 % des voix exprimées (11,25 % contre ; 8,31 % d'abstention).

Coup de chapeau aux membres d'honneur de la LGEF

Le président Albert Gemmrich intervient pour mettre de fidèles serviteurs du football à l'honneur.

Il s'agit de :

. Champagne-Ardenne : M. Jean-Claude Hazeaux, Guy Marcy

. Lorraine : M^{me} Monique Vautrin, MM. Guy Antoine, Marc Baechel, Alain Derché, Philippe Gaillot, Patrick Gebhart, Claude Keime, Roger Lagrange, Bernard Paquin, Alain Perrin, Philippe Rubinstein, Claude Siblot, Georges Zvunka.

. Alsace : M^{me} Marilou Durringer Eckert, M. Hubert Goetz.

« Le processus de rapprochement que nous venons de vivre entre nos trois anciennes ligues a entraîné des répercussions parfois douloureuses. C'est le cas pour un certain nombre d'amis qui ont souhaité ou ne peuvent être reconduits en tant que membres de commissions. C'est également le cas pour d'autres amis qui ne sont pas élus

de la nouvelle Ligue du Grand Est.

A tous, je voudrais au nom de mes anciens collègues présidents de ligue, René Lopez et Jean-Claude Hazeaux, mais également au nom du comité directeur de la LGEF et, à travers lui, l'ensemble du football champenois, lorrain et alsacien, vous signifier notre gratitude et notre reconnaissance infinie pour les années de bénévolat, de dévouement et d'implication au sein de nos instances dont vous avez fait preuve. Recevez nos plus sincères remerciements et notre plus profond respect.

Je vous demande maintenant de bien vouloir valider la nomination des récipiendaires nommés en tant que membres d'honneur de la Ligue du Grand Est de Football par vos applaudissements. »

MM. Heili et Saling, directeurs en communication et développement de la LGEF, présentent ensuite le futur site internet de la Ligue du Grand Est de Football qui sera opérationnel le 17 juillet 2017. Ils détaillent sa structure, guident les membres présents sur la navigation dans ce nouvel outil qui se veut plus convivial.

Clôture de l'assemblée par le président Albert Gemmrich

« Tout d'abord je voudrais vous remercier pour la confiance que vous nous témoignez une nouvelle fois ce matin. Le chemin est encore long, mais le train est sur les rails et ce n'est que dans un état d'esprit de confiance réciproque et d'ouverture que nous parviendrons à notre objectif final, c'est-à-dire la construction d'un football du Grand Est cohérent, tourné vers nos clubs, innovant et fédérateur.

Je voudrais également remercier les responsables du domaine de l'Asnée pour leur accueil, toutes les équipes de la ligue et notamment le personnel qui a contribué à la bonne organisation de cette assemblée, de même que nos partenaires institutionnels et privés qui nous soutiennent depuis des années avec passion et amitié, merci à vous. Merci aux représentants de la presse pour leur relai indispensable.

Un grand merci à tous les membres bénévoles de la ligue et des districts qui oeuvrent au fonctionnement de nos instances quotidiennement, au service des clubs et du football.

Merci enfin à vous tous pour votre présence ce matin, pour votre engagement et le travail extraordinaire que vous accomplissez au fil des saisons pour vos licenciés, vos bénévoles, pour le football en particulier et pour la société en général.

Très bel été à tous, reposez-vous autant que possible et je vous donne rendez-vous dans quelques semaines pour une nouvelle saison que je vous souhaite dès à présent palpitante et pleine d'émotions !

Merci ! »

Georges Ceccaldi,
Secrétaire général de la Ligue du Grand Est de Football

Sylvie Thevenin,
Assistante de direction

Bilan LGEF 2016/2017

Le bilan

Le total du premier bilan de la LGEF s'élève à 5 062 663 €.

LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL		BILAN ACTIF				page 2	
Période du 01/07/2016 au 30/06/2017		Présenté en Euros					
ACTIF	Exercice clos le 30/06/2017 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2016 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:							
Frais d'établissement							
Frais de recherche et développement							
Concessions, brevets, droits similaires							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:							
Terrains	61 269,29		61 269,29	1,21			
Constructions	3 940 252,21	2 863 639,48	1 076 612,73	21,27	852 915,55	26,86	
Installations techniques, matériel & outillage industriels	64 691,60	64 331,65	359,95	0,01	-210 606,77	-6,33	
Autres immobilisations corporelles	953 833,31	717 842,83	235 990,48	4,68	89 752,46	2,70	
Immobilisations grevées de droit							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:							
Participations							
Créances rattachées à des participations							
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille							
Autres titres immobilisés							
Prêts	67 134,80		67 134,80	1,33	83 839,36	2,52	
Autres immobilisations financières	50,00		50,00	0,00	50,00	0,00	
TOTAL (I)	5 087 231,21	3 645 813,96	1 441 417,25	28,47	815 950,60	24,58	
STOCKS ET EN COURS:							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens et services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes							
Créances usagers et comptes rattachés	1 003 033,82	21 852,31	981 181,51	19,38	280 602,72	8,44	
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs							
. Personnel							
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices							
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires							
. Autres	1 040 428,95		1 040 428,95	20,58	342 516,14	10,31	
Valeurs mobilières de placement	1 430 681,98		1 430 681,98	28,28	1 174 800,00	36,38	
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	122 709,19		122 709,19	2,42	644 647,49	19,40	
Charges constatées d'avance	46 243,63		46 243,63	0,91	65 131,18	1,98	
TOTAL (II)	3 643 097,57	21 852,31	3 621 245,26	71,53	2 507 697,53	75,45	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)							
Primes de remboursement des emprunts (IV)							
Ecarts de conversion actif (V)							
TOTAL ACTIF	8 730 328,78	3 667 666,27	5 062 662,51	100,00	3 323 648,13	100,00	

Analyse de l'actif

L'actif immobilisé présente un total brut de 5 087 231 €, et après déduction des amortissements de 3 645 814 €, soit un montant net de 1 441 417 €.

Ce montant net est constitué d'immobilisations corporelles pour un montant de 1 138 242 €, dont les terrains pour 61 269 € et les constructions pour 1 076 613 €.

Les autres immobilisations corporelles s'élèvent à la somme de 235 990 €, dont le matériel de transport, le matériel de bureau, le matériel informatique.

Les immobilisations financières s'élèvent à un montant de 67 185 €.

Dans le courant de l'exercice nous avons procédé à des investissements corporels de matériel informatique pour un montant brut de 14 159 €.

Aucun nouveau prêt n'a été accordé au titre de l'exercice en cours, les remboursements effectués sur les anciens prêts se sont élevés à 16 705 €.

Les amortissements pratiqués au cours de l'exercice ont été comptabilisés pour un montant de 201876 €.

L'ensemble de l'actif net circulant s'élève à 3 621 245 €, dont 981 182 € de créances, 1 430 682 € de valeurs mobilières de placement, 122 709 € de disponibilités, 1 040 429 € pour produits à recevoir et divers et 46 244 € de charges constatées d'avances.

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2017 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2016 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES :				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 108 612,22	41,66	1 256 338,46	37,60
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	698 344,76	13,79	693 180,59	20,66
Résultat de l'exercice	-356 042,80	-7,02	5 164,17	0,16
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	130 416,89	2,58	77 371,80	2,33
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL (I)	2 581 331,07	50,99	2 032 054,82	61,14
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	238 845,00	4,72	62 000,00	1,87
TOTAL (II)	238 845,00	4,72	62 000,00	1,87
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement	87 743,00	1,73		
. Sur autres ressources				
TOTAL (III)	87 743,00	1,73		
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	488 505,24	9,66	128 926,33	3,68
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	584 388,86	11,54	165 584,03	4,98
Autres	1 054 899,14	20,84	906 127,65	27,26
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	26 950,20	0,53	28 955,30	0,87
TOTAL (IV)	2 154 743,44	42,56	1 229 593,31	37,00
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	5 062 662,51	100,00	3 323 648,13	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

Analyse du passif

Les capitaux propres s'élèvent à 2 581 331 €, et comprennent le montant du résultat déficitaire de l'exercice 2017 pour un montant de (356 043) €, l'incorporation de la somme de 852 273 € correspondant au traité de fusion, et une variation de subvention d'un montant de 53 046 €.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 238 845 €, dont la provision pour retraite du personnel qui s'élève à la somme de 221 145 € et pour 17 700 € de divers.

Les fonds dédiés pour subvention de fonctionnement s'élèvent à 87 743 €.

Le total de l'ensemble des dettes et des comptes de régularisation, s'élève à 2 154 743 € et correspond au solde des comptes fournisseurs pour 584 389 € et autres tiers enregistrés dans l'ensemble des postes de dettes pour 1 054 899 € et 26 950 € de produits constatés d'avances.

Dans le montant total des emprunts et des dettes pour 488 505 €, nous avons un solde d'emprunt auprès de la Fédération Française de Football pour un montant de 67 500 €, un dépôt et cautionnement pour 7 050 € et un solde de concours bancaire auprès de la Caisse d'épargne pour un total de 413 956 €.

L'analyse de nos flux financiers montre un fond de roulement qui s'élève à 1 214 463 €, et un besoin en fonds de roulement de 75 028 € ce qui représente une trésorerie positive au 30 juin 2017 qui s'élève à un montant de 1 139 435 €.

L'analyse des différents cycles du bilan démontre une très grande stabilité de nos équilibres financiers.

COMpte DE Résultat

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Présenté en Euros

COMpte DE Résultat	Exercice clos le 30/06/2017 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2016 (12 mois)		Variation sur 12 mois (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises	4 723 208,29		4 723 208,29	75,90	1 531 423,06	63,10	3 191 785	208,42
Production vendue de biens	1 405 925,32		1 405 925,32	22,59	850 697,60	35,05	555 228	65,27
Prestations de services	93 544,42		93 544,42	1,50	45 044,63	1,88	48 500	107,67
Montants nets produits d'expl.	6 222 678,03		6 222 678,03	100,00	2 427 165,29	100,00	3 795 513	156,38
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			2 460 396,02	39,54	1 006 706,05	41,48	1 453 690	144,40
Cotisations								
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			23 500,00	0,38			23 500	NIS
Autres produits			68 543,67	1,10	62 798,96	2,59	5 745	9,15
Reprise sur provisions, dépréciations			65 386,50	1,05	61 999,14	2,55	3 387	5,48
Transfert de charges			810 003,47	13,02	225 564,55	9,29	584 439	259,10
Sous-total des autres produits d'exploitation			3 427 829,66	55,09	1 357 068,70	55,91	2 070 761	152,59
Total des produits d'exploitation (I)			9 650 507,69	155,09	3 784 233,99	155,91	5 866 274	155,02
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises			821 176,33	13,20	278 162,27	11,48	543 014	195,22
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et approvisionnements			69 420,00	1,12	37 860,00	1,56	31 560	83,36
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements			2 255,40	0,04			2 255	NIS
Autres achats non stockés			78 215,93	1,26	20 483,76	0,84	57 732	281,85
Services extérieurs			1 754 313,56	28,19	341 383,55	14,07	1 412 930	413,88
Autres services extérieurs			1 774 505,66	28,52	906 168,96	37,33	868 339	95,83
Impôts, taxes et versements assimilés			269 996,42	4,34	111 111,45	4,58	158 885	143,00
Salaires et traitements			2 399 395,99	38,56	846 168,73	34,88	1 553 227	183,58
Charges sociales			859 533,91	13,81	357 408,27	14,73	502 125	140,49
Autres charges de personnel			72 450,11	1,16	10 849,52	0,45	61 601	967,80
Subventions accordées par l'association			1 728 916,40	27,78	669 054,40	28,80	1 029 862	147,32
Dotations aux amortissements et aux dépréciations								
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements			201 875,97	3,24	75 529,93	3,11	126 346	167,28
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations			21 852,31	0,35	35 509,42	1,46	-13 657	-38,45
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations								
.Pour risques et charges : dotation aux provisions			46 565,97	0,75	13 000,00	0,54	33 565	258,19
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées								
Autres charges			191 434,48	3,08	121 261,53	5,00	70 173	57,67
Total des charges d'exploitation (II)			10 291 908,44	165,39	3 853 949,79	158,78		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-641 400,75	-10,30	-69 715,80	-2,88	-571 685	-820,02
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun - Excédent transféré (III)			9 576,99	0,15			9 576	NIS
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun - Déficit transféré (IV)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif			9 211,17	0,15	5 360,14	0,22	3 851	71,85
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			21 690,10	0,35	20 964,08	0,86	726	3,48
Total des produits financiers (V)			30 901,27	0,50	26 324,22	1,08	4 577	17,39

Le compte de résultat analytique

L'ensemble des produits au 30 juin 2017 s'élève à 9 963 187 €.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 9 650 508 €.

Le produit des ventes de marchandise s'élève à 4 723 208 €, et comprend notamment les produit des licences, des assurances et des droits à changements de clubs, brochures et divers.

La production vendue s'élève à 1 405 925 € et concerne les engagements, les formations ainsi que les dispositions financières.

Les prestations de services s'élèvent à un montant de 93 544 €, dont les locations et les affranchissements.

En ce qui concerne le poste des subventions, on enregistre des produits pour un total de

2 460 396 €, ce poste se détaille comme suit : 1 746 801 € de la Fédération, 168 653 € de la Jeunesse & des Sport, 343 087 € de la Région Grand Est, et 4 205 € de divers.

Les subventions en provenance de nos partenaires que nous remercions particulièrement se sont élevées à la somme de 197 650 €.

Les transferts de charges et autres produits s'élèvent à 810 003 € et correspondent à différentes prestations dont la prise en charge incombe à la Fédération, à nos districts et à nos clubs.

Les autres produits correspondent à un total de 157 430 € dont le Mécénat de la Caisse d'Epargne pour 67 000 €, et 90 430 de divers.

L'ensemble des charges au 30 juin 2017 s'élève à 10 319 229 €.

Le total des charges d'exploitations s'élève à 10 291 908 €.

Les achats de marchandises s'élèvent à 821 176 €, dont les droits de changement de clubs, les licences, les équipements et divers.

Le montant des cotisations fédérales représente un montant de 69420 €, et la variation de stock de 2255 €.

Les autres achats non stockés s'élèvent à un total de 78 216 € et concernent les charges d'utilisation des bâtiments, EDF-GDF-EAU, pour 37 158 €, les fournitures de bureau pour 25 588 €, et des montants divers pour 15 470 €.

Les services extérieurs s'élèvent à un total de 1 754 314 €, dont les assurances licences pour 1 385 116 €, le solde concerne les diverses autres assurances et les locations matériel et entretien.

Les autres services extérieurs correspondent à un total de 1 774 506 €, et comprennent l'ensemble des frais de fonctionnement de notre Ligue, honoraires, formation IR2F, stages, compétitions, commissions, frais postaux et télécommunications, etc.

Les impôts et taxes s'élèvent à 269 996 €, dont notamment pour 202 383 € par la taxe sur les salaires, et autres taxes diverses pour 67 613 €.

Le poste des salaires et charges s'élève à la somme de 3 331 380 €. Le montant des salaires est de 2 399 396 € et le montant des charges patronales s'est élevé à 859 534 €.

Les autres charges de personnel s'élèvent à 72 450 €.

Les subventions accordées à nos districts, clubs et autres tiers se sont élevés à la somme de 1 728 916 €.

Le total des dotations et provisions s'élève à 270 294 € dont, les dotations aux amortissements des actifs qui s'élèvent à 201 876 €.

La provision pour dépréciation correspond à la dotation pour clients douteux de 21 852 €, et la provision pour retraite du personnel à 46 566 €.

Le montant des autres charges s'élève à 191 434 € et concerne pour 17 316 € des créances irrécouvrables, 70 232 € pour l'organisation des assemblées et diverses autres manifestations, et pour 103 886 € des actions de communications et les journées de la sportivité.

Les produits financiers provenant de nos différents placements s'élèvent à 30 901 €.

Les charges financières s'élèvent à 3 244 €, ils représentent les intérêts d'emprunts.

Au total le résultat financier s'élève à 27 657 €

COMpte DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Présenté en Euros

COMpte DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2017 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2016 (12 mois)		Variation sur 12 mois (12 mois)		%
CHARGES FINANCIERES:							
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions							
Intérêts et charges assimilées	3 244,03	0,05	3 034,55	0,13	210	6,92	
Différences négatives de change							
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements							
Total des charges financières (VI)	3 244,03	0,05	3 034,55	0,13	210	6,92	
RÉSULTAT FINANCIER	27 657,24	0,44	23 289,67	0,98	4 368	18,78	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	-613 743,51	-0,85	-46 426,13	-1,90	-567 317	NIS	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:							
Sur opérations de gestion	227 104,20	3,65	32 022,79	1,32	195 082	859,21	
Sur opérations en capital	45 096,52	0,72	20 871,51	0,88	24 225	118,07	
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Total des produits exceptionnels (VII)	272 200,72	4,37	52 894,30	2,18	219 306	414,61	
CHARGES EXCEPTIONNELLES:							
Sur opérations de gestion	13 742,82	0,22			13 742	NIS	
Sur opérations en capital	1 970,18	0,03			1 970	NIS	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions							
Total des charges exceptionnelles (VIII)	15 713,00	0,25			15 713	NIS	
Participation des salariés aux résultats (IX)							
Impôts sur les sociétés (X)	8 364,00	0,13	1 304,00	0,05	7 060	541,41	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	256 487,72	4,12	52 894,30	2,18	203 593	384,91	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	9 963 186,67	160,11	3 863 452,51	150,18	6 099 734	157,88	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	10 319 229,47	165,83	3 858 288,34	158,98	6 460 941		
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT	-356 042,80	-5,71			-356 042	NIS	
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT			5 164,17	0,21	-5 164	-100,00	

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
PRODUITS :							
Bénévolat							
Prestations en nature							
Dons en nature							
TOTAL							
CHARGES :							
Secours en nature							
Mise à disposition gratuite de biens et services							
Prestations							
Personnel bénévole							
TOTAL							

Le montant du résultat exceptionnel s'élève à 256 488 € et correspond notamment à des reprises de provisions de l'année antérieure, et des charges exceptionnelles.

Le montant de l'impôt société s'élève à 8 364 €.

Au titre de notre saison en cours, notre compte de résultat est déficitaire pour un montant de (356 043) €.

Le barème kilométrique pour l'exercice 2017/2018 est porté à 0.37 €.

Nous vous informons que nous n'avons enregistré à ce jour aucun élément significatif de nature à modifier la présentation de ces comptes.

